



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fermeture de classes

Question écrite n° 11395

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les nouvelles suppressions de postes à la prochaine rentrée scolaire. Dans le département des Deux-Sevres, l'inspection académique a prévu la suppression effective de vingt-cinq à trente postes, dont quinze seront rendus au ministère, à la suite d'une baisse d'effectifs dans les écoles, moyennant un critère pour le moins discutable. Par exemple, dans le sud Deux-Sevres, une école primaire de six classes ayant un effectif actuel pour la prochaine rentrée de 129 enfants vient de se voir menacée de fermeture de classe, le seuil étant de 130 enfants. Si bien qu'à la rentrée 1994, les 129 enfants vont être repartis dans les cinq classes, entraînant une surcharge des classes et du travail des enseignants, qui ne pourront plus assurer aussi bien leur enseignement compte tenu du nombre ; de même les enfants en difficulté seront, pour certains, laissés pour compte puisqu'ils ne pourront plus être suivis comme ils l'étaient jusqu'à présent. Au moment où le Gouvernement prononce de grands discours sur l'aménagement du territoire, on peut se demander s'il ne s'agit pas plutôt d'une accélération de la désertification du tissu rural en faveur d'un aménagement du territoire urbain, puisque, comme chacun le sait, une école est le point essentiel du maintien de la vie dans une commune en zone rurale. Là où l'école ferme, la commune se meurt. Elle lui demande d'étudier de nouveaux critères pour créer les postes dont il a besoin et de ne pas en faire supporter les conséquences aux communes de zone rurale.

Texte de la réponse

La rentrée scolaire 1994 a été préparée à moyens constants. Or, si les effectifs sont en baisse au niveau national, ils continuent de croître dans les régions en expansion démographique où il a donc fallu procéder, cette année encore, à des transferts d'emplois des départements en baisse d'effectifs vers les départements en hausse. Les mesures de rentrée ont été conduites en tenant le plus grand compte de la situation des départements, de façon à préserver le réseau scolaire dans les départements ruraux. Le département des Deux-Sevres connaît depuis plusieurs années une baisse sensible de ses effectifs. Ainsi, à la rentrée 1993, il y a eu une diminution de près de 400 élèves. Cette évolution devrait d'ailleurs se poursuivre en 1994 puisqu'il est prévu une nouvelle baisse démographique d'environ 300 élèves. C'est dans ce contexte qu'il a été finalement décidé de retirer quinze emplois d'enseignant du premier degré de la dotation départementale pour la rentrée 1994. Ce prélèvement a été fortement pondéré pour tenir compte de l'importance des zones rurales dans le département et n'est pas de nature à détériorer des conditions de scolarisation favorables qui se traduisent, notamment, par un taux d'encadrement global « postes-effectifs » (5,38 postes pour 100 élèves) nettement supérieur au taux d'encadrement d'objectif retenu pour les départements comparables par la structure du réseau des écoles (5,10 postes pour 100 élèves). Enfin, l'académie de Poitiers, dans le cadre des mesures prises en prévision de la rentrée scolaire, a reçu neuf emplois nouveaux d'enseignant du premier degré. Ces emplois, ajoutés à d'autres que les inspecteurs d'académie changeront d'affectation en remettant devant les élèves dans une classe des personnels jusqu'alors occupés à d'autres tâches, permettront d'ouvrir ou de maintenir vingt-sept classes supplémentaires.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11395

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 1994, page 842

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1922